

Appel à projets

Actions de sensibilisation en faveur du don d'organes

Mai 2026

Mme Myriam ARSALANE, cheffe de projets PMT - Direction
de l'offre de soins (DOS)

M. Hamza LAFDILI, responsable département PMT -
Direction de l'offre de soins (DOS)

Table des matières

Contexte.....	2
Objectifs.....	3
Modalités du projet	3
Engagements	4
Financement.....	5
Dossier de candidature	5
Sélection des projets	6
Calendrier	6
Personnes ressources	7

Contexte

L'Île-de-France est historiquement la région de France présentant **le taux d'opposition au don d'organes le plus élevé (50,9% en 2025 contre 37,1% au niveau national)**. En Seine-Saint-Denis, la proportion d'habitants inscrits au **Registre National des Refus** figure parmi les plus importantes au niveau régional et national. Cette situation limite significativement le nombre potentiel de greffons disponibles, alors que les besoins régionaux et nationaux sont en croissance constante.

Le **bilan d'activité 2025** et le **baromètre d'opinion 2026** de l'Agence de biomédecine (ABM) montrent :

- Une progression des greffes, mais **un maintien d'un taux d'opposition élevé**, influencé par la circulation d'idées fausses.
- Une population globalement favorable au don, mais **peu informée et ne discutant pas suffisamment de sa position avec ses proches**. En 2025, 90% des Français pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes ; mais seulement 49% ont abordé le sujet avec leur entourage.
- **Une forte exposition des jeunes (16-24 ans)** aux rumeurs en ligne, réduisant leur adhésion au don. Les réseaux diffusent massivement des idées reçues et rumeurs sur le don d'organes, qui entretiennent un climat de défiance et occultent les bénéfices majeurs que représente la greffe pour les patients.
- Une diminution de la compréhension de notions telles que la **compatibilité du don d'organes avec les rites funéraires**, le **principe légal du consentement présumé** — selon lequel chacun est considéré comme donneur sauf opposition exprimée — ainsi que **l'importance d'informer ses proches de sa position** afin de prévenir les refus liés à l'incertitude.

Les idées reçues les plus répandues concernent :

- les doutes sur la réalité de la mort lors du prélèvement ;
- la compatibilité du don avec les rites funéraires, particulièrement pour les personnes croyantes ;
- les soupçons d'iniquité dans l'attribution des greffons ;
- les craintes de trafic ou d'exportation des organes prélevés ;
- la croyance qu'il n'est pas nécessaire d'informer ses proches de sa position.

Par ailleurs, 24 % des Français ont parfois le sentiment que les informations sur le don

d'organes sont **contradictaires** et 22 % estiment que les médias évoquent souvent des **scandales** liés au don d'organes.

Les populations les plus éloignées du système de santé sont également les plus exposées à la désinformation et les moins informées sur le fonctionnement du don d'organes. Dans ce contexte, des **actions d'aller-vers, de pair-à-pair** et/ou des **initiatives de proximité** portées par des **acteurs de santé locaux et/ou communautaire** sont essentielles pour rétablir une information fiable, rassurer et lever les freins psychologiques ou culturels.

Objectifs

Cet appel à projets vise à soutenir des actions de sensibilisation pertinentes en faveur du don d'organe, ciblant les publics les plus exposés à la défiance et à la désinformation. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- **Améliorer l'information du public** sur le don d'organes et de tissus, en luttant contre les idées fausses.
- **Renforcer la compréhension du consentement présumé** et des droits des citoyens.
- **Sensibiliser à la nécessité de partager sa position avec ses proches.**
- **Favoriser un climat de confiance**, notamment via des actions proches des communautés et adaptées aux spécificités territoriales.

Cela peut se traduire par différentes actions :

- Développer des **actions d'aller-vers** auprès de zones et publics à forte opposition.
- Créer ou adapter **des outils et animations pédagogiques accessibles.**
- Mettre en place des actions spécifiques pour **les jeunes**, notamment via les réseaux sociaux.
- Mobiliser et diffuser les **ressources produites par l'ABM** (brochures, vidéos, flyers, etc.)¹.
- Mobiliser des **pairs, médiateurs ou bénévoles formés** au niveau local.

Modalités du projet

Cet appel à projets s'adresse à tout acteur du secteur sanitaire, social ou médico-social souhaitant renforcer ses actions de sensibilisation en faveur du don d'organe (*liste non*

¹ Ressources disponibles ici :

<https://www.dondorganes.fr/ensemble-sur-le-terrain/outils-d-information>

<https://www.agence-biomedecine.fr/fr/affiches-et-brochures-don-d-organes-et-de-tissus>

exhaustive) :

- Associations de santé communautaire ;
- Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;
- Etablissements de santé (MSP, centres locaux de santé communautaires, établissements hospitaliers, etc.) ;
- Structures sociales et médico-sociales ;
- Structures agissant dans le champ de la prévention et l'éducation en santé ;
- Centres sociaux et associations d'éducation populaire ;
- Acteurs de médiation interculturelle ;
- Missions locales.

Les candidats devront proposer, dans leur dossier de candidature, les éléments suivants :

- **Des actions d'information et de sensibilisation**
 - Animations locales (événements associatifs, maisons de quartiers, centres de santé, etc.), pouvant mobiliser des pairs ou médiateurs formés.
 - Adaptation et diffusion d'outils et d'information relatifs au fonctionnement du don et de la greffe ; le consentement présumé ; l'abord du sujet avec l'entourage ; la déconstruction des rumeurs et fausses informations ; la compatibilité avec les rites funéraires.
 - Utilisation et diffusion des ressources produites par l'ABM sur le sujet.
- **La constitution d'une équipe projet**
 - Identification d'un coordinateur référent.
 - Mobilisation de bénévoles / pairs / médiateurs formés.
 - Partenariats possibles avec acteurs locaux (mairies, centres sociaux, associations de quartier...).

Engagements

- Réaliser les actions dans le calendrier prévu.
- S'appuyer sur des sources d'information validées.
- Participer aux réunions de suivi avec l'ARS.
- Transmettre un rapport d'activité et un bilan financier.
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des actions menées, sur la base

d'indicateurs permettant d'apprécier la qualité et l'efficacité des actions mises en place.

- Mobiliser les ressources matérielles et humaines nécessaires au bon déroulement du projet.

Financement

Le montant total de l'enveloppe financière dédiée à cet appel à projets est fixé à 50 000 €.

Le comité de sélection, à l'étude du dossier de candidature, pourra proposer une **attribution intégrale ou partielle du budget sollicité par la structure candidate**.

La subvention pourra couvrir les frais suivants :

- rémunération ou vacations des acteurs de terrain (médiateurs, animateurs, etc.) ;
- frais de conception ou adaptation d'outils pédagogiques ;
- coûts logistiques d'actions d'aller-vers ;
- matériel de communication ;
- déplacements et locations ponctuelles de salles.

Chaque candidat devra fournir un **budget prévisionnel détaillé**.

Dossier de candidature

La candidature s'effectuera au travers du portail de démarches-simplifiées.fr, au lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap-actions-de-sensibilisation-don-organes-2026>

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants, communs aux différents volets de l'appel à projets :

- La présentation de la structure (champ d'activité, actions menées, ressources humaines, etc.) ;
- Diagnostic territorial et justification du public ciblé ;
- La description du projet (titre, objectifs, actions prévues, impact et résultats attendus, calendrier) ;
- La description des indicateurs d'évaluation du projet et leurs modalités de restitution (*exemple : rapport de mission comportant le nombre d'entretiens réalisés, les lieux d'intervention, les publics touchés, etc.*).
- L'identification de l'équipe pilote (réfèrent) ainsi que les partenaires mobilisés ;

- Budget détaillé (incluant le montant de l'aide attendue et son affectation) ;
- Le plan de suivi et d'évaluation du projet.

Les projets seront évalués selon :

- La pertinence du projet et des territoires/publics ciblés (*ancrage territorial*) ;
- La cohérence avec les objectifs de l'ARS IDF et de l'ABM en matière de don d'organes ;
- La capacité de l'association à toucher les publics ciblés ;
- La qualité pédagogique des actions proposées ;
- La qualité des partenariats ;
- La faisabilité, structuration et qualité du pilotage ;
- Le rapport coût / efficacité.

Sélection des projets

Un comité de sélection est constitué auprès de l'ARS en partenariat avec un groupe d'experts comportant des représentants des fédérations, des professionnels concernés et des délégations départementales de l'ARS concernées, qui rendra une proposition d'avis au Directeur Général de l'ARS.

Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt et les dossiers ne présentant pas la description du projet, le budget détaillé du projet, et le montant de l'aide attendue et son affectation, se verront opposer un refus préalable.

Calendrier

Date de publication de l'AAP : **6 mai 2026** ;

Date limite de soumission du dossier de candidature : **22 juin 2026** ;

Date de réunion du comité de sélection : **8 juillet 2026** ;

Notification des résultats de la sélection : **17 juillet 2026.**

Personnes ressources

Mme Myriam ARSALANE : myriam.arsalane@ars.sante.fr ;

M. Hamza LAFDILI : hamza.lafdili@ars.sante.fr ;

Messagerie générique : ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr

**Agence Régionale de Santé Île-de-France,
13 rue du Landy, 93200 – Saint-Denis
Tél 01.44.02.00.00**

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>